

## Creanciers non manifestés pour un dossier de surendettement

Par annabelle, le 11/03/2009 à 18:06

bonjour,mon frere a "herité" des dettes de son ex femme, il a fait un dossier de surendettement et ce dernier a donné lieu a plusieurs jugements.resultat: mon frere doit payer pendant 10 ans.les creanciers devaient prendre contact avec lui avant le 12 fevrier pour etablir un plan de remboursement qui devait debuté le 12 mars.il n a aucunes nouvelles.que doit il faire? merci